



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d' une artère sur le territoire de
la commune de Meyrin

du 21 décembre 1994

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de la commune de Meyrin du 25 novembre 1994;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

de donner le nom de:

Place des Cinq-Continents CV 61328

à la place située à la hauteur du n° 24 de l'avenue de Feuillasse, soit entre le centre oecuménique, le centre commercial et l'école De-Livron.

Cette dénomination rappelle le caractère cosmopolite des habitants de la cité nouvelle de Meyrin.

Cette disposition entre en vigueur le 1er avril 1995.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: